



CADRE DE RÉFÉRENCE  
POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

## **MISSION DE LA FONDATION**

*Soutenir financièrement les établissements et les organismes œuvrant en santé mentale dans la région du Saguenay—Lac-St-Jean afin de maintenir et développer des services de qualité en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale.*

## **LES ORIENTATIONS DE LA FONDATION**

La Fondation collabore financièrement avec les établissements et tous les autres organismes admissibles,

- qui ont comme objectifs :
  - ✓ le traitement
  - ✓ la réadaptation
  - ✓ la réinsertion sociale
- qui interviennent directement auprès des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale altérant leur fonctionnement de manière importante sur les plans :
  - ✓ biologique
  - ✓ psychologique
  - ✓ psychosocial
- qui supportent les activités de recherche en santé mentale.

## **PRINCIPE DIRECTEUR**

*Dans le cadre de sa mission, la Fondation aide, supporte et collabore financièrement, par son rayonnement régional, à la réalisation de projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.*

## LIGNES DIRECTRICES

La Fondation :

- priorise les activités qui ont lieu sur le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean car elle est d'avis que les fonds recueillis dans la région doivent être préférablement réinvestis dans celle-ci;
- demande une contribution de l'organisme d'au moins 20% pour la réalisation du projet et/ou activité. La Fondation se réserve donc le droit d'en calculer une et de réduire ainsi le montant de la demande d'aide financière;
- ne s'engage pas à subventionner un projet de façon récurrente.

## REMISE DE L'ENVELOPPE

La Fondation se réserve le droit, compte tenu des demandes reçues, de voir à sa répartition.

Si l'aide financière vous est accordée, vous devrez utiliser celle-ci aux seules fins pour lesquelles elle a été allouée. Advenant des modifications importantes, il faudra en aviser la Fondation aussitôt afin d'obtenir son accord.

Les chèques des subventions seront remis lors de l'assemblée générale annuelle de la fondation en juin de chaque année.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT OU D'UN ORGANISME

Pour être admissible à l'obtention d'une aide financière, les demandeurs doivent :

- être localisés sur le territoire du *Saguenay—Lac-St-Jean* et offrir des services en santé mentale à la population de cette même région;
- être reconnus par le CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean comme un établissement ou un organisme ayant un mandat en santé mentale;
- dans le cas des organismes, être légalement incorporés comme OBNL et être enregistrés auprès de Revenu Canada;
- présenter un dossier complet en remplissant le formulaire de demande et y joindre tous les documents requis. **Toute demande jugée incomplète ou non suffisamment élaborée en terme qualitatif sera suspendue ou rejetée.**
- déposer sa demande avant le 30 avril de chaque année.

## **CRITÈRES D'AMISSIBILITÉ D'UN PROJET OU D'UNE ACTIVITÉ**

Pour être retenu, un projet :

- ✓ doit s'adresser à une problématique bien cernée;
- ✓ doit répondre à des besoins de la clientèle bien identifiés;
- ✓ ne doit pas « doubler » un service déjà offert;
- ✓ doit viser un nombre optimal de personnes;
- ✓ doit respecter la mission du demandeur ou encore dans le cas où celui-ci est mandaté pour offrir ce service.

## **DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à la demande :

- ✓ Salaire des employés;
- ✓ Frais de transport et de déplacement (kilométrage, voiture personnelle, etc.), à l'exception des frais de location d'un véhicule (autobus).



Fondation Équilibre Saguenay-Lac-St-Jean  
257 rue Saint-Armand, bureau 307  
Chicoutimi (Québec) G7G 1S4  
Téléphone : (418) 549-0502  
Courriel : [info@fondationequilibre.com](mailto:info@fondationequilibre.com)